



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés audités ci-joints (les « états financiers ») de Forage Orbit Garant inc. (la « Société ») et tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relèvent de la direction de la Société et sont approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière et, le cas échéant, comprennent des renseignements fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction. La direction a examiné les renseignements financiers présentés dans ce rapport et s'est assurée de leur conformité avec les états financiers consolidés.

La direction a la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont sécurisés et que l'intégrité et l'équité des données financières sont assurées au 30 juin 2018. Selon cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 30 juin 2018 était suffisamment efficace pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de publication, conformément aux principes comptables applicables.

Il incombe au conseil d'administration de la Société de s'assurer que la direction s'acquitte de ses obligations à l'égard de la présentation de l'information financière et celui-ci a la responsabilité finale de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés. Le conseil d'administration s'acquitte de cette obligation principalement par l'entremise du comité d'audit. Le conseil d'administration nomme le comité d'audit, et tous ses membres sont des administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction et les auditeurs indépendants, afin d'examiner les contrôles internes, les résultats d'audit et les principes comptables. Sur la recommandation du comité d'audit, les états financiers consolidés sont transmis pour approbation au conseil d'administration de la Société.

Les états financiers consolidés ont été audités, par les auditeurs indépendants de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., au nom des actionnaires, pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 30 juin 2017, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les auditeurs indépendants ont librement et pleinement accès au comité d'audit, qu'ils peuvent rencontrer en présence, ou non, de la direction.

(signé) Éric Alexandre
Éric Alexandre, CPA, CMA
Président et chef de la direction

(signé) Alain Laplante
Alain Laplante, FCPA, FCGA
Vice-président et chef de la direction financière

Val-d'Or, Québec
Le 12 septembre 2018



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Forage Orbit Garant inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Forage Orbit Garant inc. (l'« entité »), qui comprennent les bilans consolidés aux 30 juin 2018 et 2017, les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Forage Orbit Garant inc. aux 30 juin 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.


KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.*

Le 12 septembre 2018

Montréal, Canada

*CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A115894

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés du résultat

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action)

	Notes	30 juin 2018 \$	30 juin 2017 \$
Produits tirés de contrats	20	173 084	125 178
Coût des produits tirés de contrats	7	151 603	117 135
Bénéfice brut		21 481	8 043
Charges			
Frais généraux et administratifs		15 830	14 748
(Gain) perte de change		(292)	162
Charges financières		1 710	1 000
	7	17 248	15 910
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat		4 233	(7 867)
Impôt sur le résultat (recouvrable)	14		
Exigible		(12)	712
Différé		(239)	(2 705)
		(251)	(1 993)
Bénéfice net (perte nette)		4 484	(5 874)
Bénéfice net (perte nette) par action	13		
De base		0,12	(0,17)
Diluée		0,12	(0,17)

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2018	30 juin 2017
		\$	\$
Bénéfice net (perte nette)		4 484	(5 874)
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net			
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente	9	(200)	265
Gain réalisé sur les placements disponibles à la vente reclassé à l'état consolidé du résultat		(18)	(266)
Impôts différés		29	1
		(189)	-
Écarts de conversion cumulés		52	(146)
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts		(137)	(146)
Résultat global		4 347	(6 020)

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens)

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018					Total
	Capital-actions	Réserve – Instruments de capitaux propres	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Capitaux propres
	(note 13)	(note 13)			
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet 2017	57 130	1 178	15 907	49	74 264
Résultat global total					
Bénéfice net	-	-	4 484	-	4 484
Autres éléments du résultat global					
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente, déduction faite de l'impôt différé	-	-	-	(189)	(189)
Écarts de conversion cumulés	-	-	-	52	52
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(137)	(137)
Transactions avec les actionnaires comptabilisées directement dans les capitaux propres					
Émission d'actions relative à la rémunération fondée sur des actions	77	(23)	-	-	54
Rémunération fondée sur des actions	-	271	-	-	271
Options sur actions annulées	-	(218)	218	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	77	30	218	-	325
Solde au 30 juin 2018	57 207	1 208	20 609	(88)	78 936
Pour l'exercice terminé le 30 juin 2017					Total
	Capital-actions	Réserve – Instruments de capitaux propres	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Capitaux propres
	(note 13)	(note 13)			
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet 2016	55 688	1 468	21 720	195	79 071
Résultat global total					
Perte nette	-	-	(5 874)	-	(5 874)
Autres éléments du résultat global					
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente, déduction faite de l'impôt différé	-	-	-	-	-
Écarts de conversion cumulés	-	-	-	(146)	(146)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(146)	(146)
Transactions avec les actionnaires comptabilisées directement dans les capitaux propres					
Émission d'actions relative à la rémunération fondée sur des actions	1 442	(449)	-	-	993
Rémunération fondée sur des actions	-	220	-	-	220
Options sur actions annulées	-	(61)	61	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	1 442	(290)	61	-	1 213
Solde au 30 juin 2017	57 130	1 178	15 907	49	74 264

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés de la situation financière

Au 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2018	30 juin 2017
ACTIF		\$	\$
Actifs courants			
Trésorerie		4 633	1 601
Créances clients et autres débiteurs	19	32 503	24 210
Stocks	8	39 419	38 725
Impôt sur le résultat à recouvrer		944	438
Charges payées d'avance		884	758
		78 383	65 732
Actifs non courants			
Prêt à recevoir	17	662	1 254
Placements	9	542	682
Immobilisations corporelles	10	39 741	40 014
Actifs d'impôt différé	14	4 010	3 766
Total de l'actif		123 338	111 448
PASSIF			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		24 247	18 981
Affacturage à payer		-	705
Impôt sur le résultat à payer		-	380
Tranche à court terme de la dette à long terme et des contrats de location-financement	11	812	14 903
		25 059	34 969
Passifs non courants			
Dette à long terme et contrats de location-financement	11	19 226	2 085
Passifs d'impôt différé	14	117	130
		44 402	37 184
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	13	57 207	57 130
Réserve – Instruments de capitaux propres	13	1 208	1 178
Résultats non distribués		20 609	15 907
Cumul des autres éléments du résultat global		(88)	49
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		78 936	74 264
Total du passif et des capitaux propres		123 338	111 448

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) Éric Alexandre

Éric Alexandre, administrateur

(signé) Jean-Yves Laliberté

Jean-Yves Laliberté, administrateur

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2018	30 juin 2017
		\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat		4 233	(7 867)
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Amortissement des immobilisations corporelles	10	8 774	9 576
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	10	(199)	(140)
Gain sur cession de placements	9	(18)	(266)
Rémunération fondée sur des actions	13	271	220
Charges financières		1 710	1 000
		14 771	2 523
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	15	(3 883)	(3 250)
Impôt sur le résultat (payé) reçu		(874)	289
Charges financières payées		(1 846)	(946)
		8 168	(1 384)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition de placements	9	(90)	-
Produit de la cession de placements	9	30	352
Acquisition d'immobilisations corporelles	10	(8 575)	(7 814)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	10	459	1 257
		(8 176)	(6 205)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Remboursement du prêt à recevoir	17	628	-
Produit de l'émission d'actions		54	51
Produit de l'affacturage		22 253	5 543
Remboursement de l'affacturage		(22 958)	(6 233)
Produit de la dette à long terme		88 057	86 544
Remboursement sur la dette à long terme et les contrats de location-financement		(84 871)	(78 947)
		3 163	6 958
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie		(123)	(61)
Augmentation (diminution) de la trésorerie		3 032	(692)
Trésorerie au début de l'exercice		1 601	2 293
Trésorerie à la fin de l'exercice		4 633	1 601

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Forage Orbit Garant inc. (la « Société »), regroupée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, exerce ses activités principalement dans le domaine du forage au diamant en surface et souterrain au Canada, aux États-Unis, en Amérique centrale, en Amérique du Sud, en Afrique de l'Ouest et au Kazakhstan.

Le siège social de la Société est situé au 3200, boul. Jean-Jacques Cossette, Val-d'Or (Québec), Canada. La Société détient des participations dans plusieurs entités. Les pourcentages de droits de vote dans ses filiales et dans les entreprises associées sont les suivants :

	% droits de vote
Services de forage Orbit Garant inc.	100 %
9116-9300 Québec inc.	100 %
Drift Exploration Drilling Inc.	100 %
Drift de Mexico SA de CV	100 %
Orbit Garant Chile S.A.	100 %
Perforación Orbit Garant Chile SpA (liquidée dans Orbit Garant Chile S.A. au 31 octobre 2017)	100 %
Orbit Garant Drilling Ghana Limited	100 %
Perforación Orbit Garant Peru S.A.C.	100 %
OGD Drilling (Guyana) Inc.	100 %
Forage Orbit Garant BF S.A.S.	100 %
Forage Orbit Miyuu Kaa inc.	49 %
Sarliaq-Orbit Garant inc.	49 %

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Mode de présentation

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS », comme publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »)). Les méthodes comptables en vertu des IFRS décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à tous les exercices présentés.

La préparation d'états financiers consolidés conformes aux IFRS nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques, hypothèses et jugements. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations importantes, sont présentés à la note 4.

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique à l'exception des placements, qui sont mesurés à la juste valeur, et de la rémunération fondée sur des actions, conformément à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*. Ils sont présentés en dollars canadiens, monnaie principale de l'environnement économique dans lequel la Société exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de Forage Orbit Garant inc. le 12 septembre 2018.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par la Société. Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci, indépendamment de son pourcentage de participation. La Société considère l'existence et l'effet des droits de vote potentiels lorsque la Société contrôle une autre entité.

Les produits et les charges des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat à partir de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans un regroupement d'entreprises est mesurée à la juste valeur qui est calculée comme étant la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs transférés par la Société, des passifs engagés par la Société auprès des propriétaires précédents de l'entité acquise et des titres de participation émis par la Société en échange du contrôle de l'entité acquise. Les coûts liés à l'acquisition sont généralement comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Cette contrepartie peut être composée de trésorerie, d'actifs transférés, d'instruments financiers émis, de passifs pris en charge par la Société ou de contreparties conditionnelles futures. Les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables pris en charge de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les résultats d'exploitation d'une entreprise acquise sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société à partir de la date d'acquisition de l'entreprise. Les frais d'acquisition et d'intégration d'une entreprise acquise sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les participations ne donnant pas le contrôle dans une entité acquise sont présentées dans les capitaux propres, séparément des capitaux propres attribuables aux actionnaires au poste « Capitaux propres » de l'état consolidé de la situation financière. Le goodwill est mesuré comme étant l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise ainsi que de la juste valeur des titres de participation précédemment détenus dans l'entité acquise par l'acquéreur (le cas échéant) sur la valeur nette des montants des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition. Si, après réévaluation, la valeur nette des montants des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition excède la somme de la contrepartie transférée, le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise et la juste valeur des titres de participation précédemment détenus dans l'entité acquise par l'acquéreur (le cas échéant), l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat net en tant que profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Conversion des devises

Les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la Société ou d'une filiale étrangère dont la monnaie fonctionnelle est le dollar canadien, sont comptabilisées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. À chaque date de clôture des états financiers consolidés, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours en vigueur à cette date, et les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique ne sont pas ajustés. Les écarts de change sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les actifs et passifs des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens en appliquant le cours de change en vigueur à la date de clôture des états financiers consolidés. Les éléments des produits et des charges sont convertis au cours de change moyen de la période. Les écarts de change sont comptabilisés dans les AERG sous le poste « Écarts de conversion cumulés » et sont cumulés dans les capitaux propres. Le montant cumulé des écarts de change est reclassé au résultat net au moment de la sortie totale, ou partielle, de la participation dans l'établissement à l'étranger.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Actif/passif	Classement	Évaluation
Trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti
Créances clients et autres débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
Placements	Disponibles à la vente	Juste valeur
Prêt à recevoir	Prêts et créances	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs	Coût amorti
Affacturage à payer	Autres passifs	Coût amorti
Dette à long terme	Autres passifs	Coût amorti

Méthode du coût amorti et du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des frais payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres primes ou escomptes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Avantages du personnel

Les avantages du personnel sont les contreparties de toute forme accordées par une entité pour les services rendus par les membres de son personnel ou pour la cessation de leur emploi. Les salaires, les congés payés, les primes et les avantages non monétaires sont des avantages à court terme du personnel et ils sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel les membres du personnel de la Société ont rendu les services connexes.

Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement évaluées à leur juste valeur, déduction faite d'une provision pour créances douteuses. La Société établit une provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit propre à ses clients et des tendances historiques. Des créances clients individuelles sont radiées lorsque la direction estime qu'elles ne peuvent être recouvrées. La valeur comptable des créances clients est présentée déduction faite de la provision pour créances douteuses, laquelle est estimée selon l'analyse de l'âge des créances clients, de l'expérience passée, des risques spécifiques au client et d'autres informations pertinentes.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse et le découvert bancaire dont le solde varie régulièrement entre un montant en espèces disponible et une dette.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Stocks

La Société maintient des stocks de fournitures d'exploitation, des moteurs, de tiges de forage et de trépan. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est l'estimation du prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Le coût est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les stocks ayant été utilisés et révisés sont évalués respectivement à 50 % et à 75 % du coût d'origine pour estimer la valeur de réalisation nette. Le montant de la perte de valeur des stocks peut être renversé lorsque les circonstances ayant entraîné cette perte de valeur dans le passé n'existent plus.

Placements

Les placements dans des titres négociés sur le marché sont classés comme disponibles à la vente. Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur et les gains ou les pertes non réalisés sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les gains ou les pertes réalisés sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat lorsque les placements sont vendus.

Si la juste valeur d'un placement diminue sous sa valeur comptable, la Société s'engage à évaluer si la baisse de valeur est importante ou prolongée. Lorsqu'une baisse de la juste valeur d'un placement disponible à la vente a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et qu'il existe une indication objective que le placement est déprécié, toute perte cumulative qui a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est reclassée à titre de perte de valeur dans l'état consolidé du résultat.

Placement dans une entreprise associée

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'elle détient le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint. La Société comptabilise son placement dans une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence, en vertu de laquelle le placement est initialement comptabilisé au coût. Par la suite, les états financiers consolidés présentent la quote-part revenant à la Société du résultat de l'entreprise associée jusqu'à la date à laquelle cesse l'influence notable. Les distributions reçues d'une entreprise associée réduisent la valeur comptable du placement. Les états consolidés du résultat global comprennent la quote-part de la Société des montants comptabilisés par son entreprise associée au titre d'autres éléments du résultat global, le cas échéant. Les soldes intersociétés entre la Société et l'entreprise associée ne sont pas éliminés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. Le coût représente les coûts d'acquisition, déduction faite des subventions gouvernementales et des crédits d'impôt à l'investissement s'y rapportant, ou les coûts de fabrication, y compris les frais de préparation, d'installation et d'essai. Les coûts de fabrication du matériel de forage comprennent les matières, la main-d'œuvre directe et les coûts indirects spécifiques.

Le coût des immobilisations corporelles construites par l'entité comprend également les coûts d'emprunt. Les dépenses futures, telles que les frais d'entretien et de réparation, sont comptabilisées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

Les frais engagés pour des améliorations importantes sont incorporés dans le coût de l'actif et amortis sur la durée d'utilité de l'actif.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

	<u>Vie utile</u>	<u>Valeur résiduelle</u>
Bâtiments et composantes	5 à 40 ans	-
Matériel de forage	5 à 10 ans	0 - 20 %
Véhicules	5 ans	-
Autres	3 à 10 ans	-

L'amortissement des immobilisations corporelles commence dès qu'elles sont prêtes à être mises en service aux fins desquelles elles sont destinées. Le terrain n'est pas amorti.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation des actifs non financiers

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (« UGT »), lesquelles représentent les plus petits groupes d'actifs pour lesquels des entrées de trésorerie indépendantes identifiables sont générées. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue si des événements survenus ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs non financiers ayant une durée d'utilité déterminée pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable.

Le goodwill, les autres immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées sont soumis à un test de dépréciation le 30 juin de chaque exercice lorsqu'il y a une indication que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT, à laquelle l'actif a été intégré, excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT, diminuée des coûts de la cession, et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de la cession représente le montant qu'une entité pourrait obtenir à la date d'évaluation pour la cession de l'actif dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT par rapport à sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un goodwill a été affecté est inférieure à la valeur comptable de l'UGT, la valeur du goodwill correspondant est abaissée en premier. Tout excédent de dépréciation est comptabilisé et attribué aux actifs de l'UGT en proportion de leur valeur comptable respective dans l'UGT.

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour des actifs non financiers ayant des durées d'utilité déterminées et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, sauf dans le cas du goodwill, peut être renversée à l'état consolidé du résultat dans la mesure où la valeur comptable à la date du renversement de la perte de valeur n'excède pas ce que le coût amorti aurait été si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

Impôt sur le résultat

L'impôt exigible est comptabilisé sur la base des montants qui doivent être versés ou recouverts selon les taux d'imposition et la réglementation fiscale en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode de report variable. Selon cette méthode, des actifs et des passifs d'impôt différé sont constatés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des actifs et des passifs existants dans les états financiers consolidés et leur base fiscale respective. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en appliquant les taux d'imposition qui seront en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les différences temporaires seront recouvrées ou réglées. L'incidence de toute variation des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôt différé est constatée dans le résultat de la période au cours de laquelle les changements de taux se produisent. Un actif d'impôt différé est comptabilisé initialement quand il est probable que le résultat net imposable futur sera suffisant pour utiliser les avantages fiscaux afférents, et pourra être réduit ultérieurement, si nécessaire, à un montant qu'il est plus probable qu'improbable de se réaliser. Une charge ou une économie d'impôt différé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres dans la mesure où elle se rattache à des éléments constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres de la même période ou d'une période différente.

Dans le cours normal des activités de la Société, un certain nombre de positions fiscales sont incertaines en raison de la complexité des transactions et du fait que les interprétations fiscales et la législation afférente changent continuellement. Lorsqu'une position fiscale est incertaine, la Société ne constate un avantage fiscal ou ne réduit un passif fiscal que s'il est probable que cet avantage fiscal sera réalisé à l'avenir ou qu'il est improbable que ce passif fiscal se concrétise.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Frais de financement

Les frais de financement liés à la dette à long terme sont inscrits en réduction de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Contrats de location

Une immobilisation corporelle détenue en vertu d'un contrat de location-financement est initialement comptabilisée au moindre de la juste valeur de l'actif et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. L'immobilisation corporelle louée est par la suite comptabilisée de la même façon que les autres actifs similaires détenus par la Société. Le passif correspondant à payer au bailleur est comptabilisé comme une dette découlant d'un contrat de location-financement et une charge financière est imputée aux résultats sur la durée du contrat.

Les paiements en vertu des contrats de location simple sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat sur une base linéaire pendant la durée du contrat de location. Tout incitatif locatif offert au preneur est amorti en réduction de la charge locative.

Constatation des produits

Les produits tirés de contrats de forage sont comptabilisés en fonction du nombre de mètres réels forés pour chaque contrat. Les produits tirés de services auxiliaires sont comptabilisés au moment de la prestation des services, et les produits des ventes de foreuses sont comptabilisés au moment de l'expédition. La Société constate ses produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes qu'un accord existe, que les services ont été fournis, que les marchandises ont été expédiées, que le prix demandé à l'acheteur est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé selon le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le nombre dilué d'actions ordinaires reflète l'effet dilutif potentiel découlant de l'exercice des options sur actions selon la méthode du rachat d'actions.

Options sur actions

La Société comptabilise ses options sur actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur selon l'IFRS 2. En vertu de cette méthode, la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et elle est amortie dans le résultat sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur est comptabilisée à titre de charge, avec une augmentation correspondante au poste « réserve - instruments de capitaux propres ». Le montant constaté à titre de charge est ajusté pour refléter le nombre d'options sur actions dont les droits devraient être acquis et est présenté déduction faite des options sur actions annulées avant que leurs droits n'aient été acquis. Lorsque les options sur actions non exercées font l'objet d'une renonciation ou qu'elles expirent, les montants sont transférés aux résultats non distribués.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction de la Société fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date de clôture des états financiers et sur les montants des produits et des charges de la période concernée. Bien que la direction revoie régulièrement ses estimations, les résultats réels peuvent différer de celles-ci. L'incidence des modifications des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle la modification se produit, et dans les périodes ultérieures touchées, le cas échéant. Les éléments pour lesquels les estimations et les hypothèses sont importantes ou complexes sont présentés ci-dessous :

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de nette réalisation nette. Lors de l'estimation de la valeur de réalisation nette, la direction prend en considération les données les plus fiables disponibles lorsque les estimations sont faites. La valeur de réalisation nette est l'estimation du prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Les stocks ayant été utilisés et révisés sont évalués à 50 % et à 75 % du coût, respectivement. Le montant de la charge pour perte de valeur des stocks peut être renversé lorsque les circonstances ayant entraîné cette perte de valeur dans le passé n'existent plus.

Durée d'utilité des actifs amortissables

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont révisées à chaque date de clôture par la direction. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable. Au 30 juin 2018, la direction évalue que les durées d'utilité représentent la période estimative d'utilisation des actifs de la Société.

Regroupements d'entreprises

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs de l'entreprise acquise sont inclus dans l'état consolidé de la situation financière de la Société à leur juste valeur. En établissant les justes valeurs, la direction fait des estimations sur les flux de trésorerie futurs et sur les taux d'actualisation, mais les résultats réels peuvent varier.

Impôt sur le résultat

La Société est assujettie à l'impôt de plusieurs juridictions différentes. L'exercice du jugement est nécessaire dans l'établissement des différentes charges d'impôt à l'échelle mondiale. Il y a plusieurs transactions et calculs pour lesquels la détermination de l'impôt définitif est incertaine. La Société comptabilise des passifs liés aux contrôles fiscaux possibles en se fondant sur les montants estimatifs d'impôts supplémentaires qui pourraient éventuellement être payés. Lorsque le règlement définitif de ces questions fiscales diffère des montants qui ont été enregistrés initialement, ces différences ont une incidence sur les actifs et passifs d'impôt exigible et différé de la période où le règlement a lieu. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations d'impôt à l'égard de situations dans lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle détermine ses charges, le cas échéant, sur la base des montants qui devraient être versés aux autorités fiscales.

Actifs d'impôt différé

L'évaluation de la probabilité que des actifs d'impôt différé pourront servir à réduire un résultat net imposable futur est basée sur les plus récentes prévisions budgétaires approuvées de la Société, lesquelles sont ajustées pour tenir compte des bénéfices non imposables importants (et des charges) et des limites spécifiques à l'utilisation des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés. Les règles fiscales des nombreuses juridictions dans lesquelles la Société exerce ses activités sont aussi soigneusement prises en considération. Si une prévision de résultat net imposable indique l'utilisation probable d'un actif d'impôt différé, surtout lorsqu'il peut être utilisé sans limite de temps, cet actif d'impôt différé est généralement constaté dans son intégralité. La constatation d'actifs d'impôt différé qui est soumise à certaines limites juridiques ou économiques ou à certaines incertitudes est évaluée individuellement par la direction sur la base de faits et de circonstances spécifiques.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS (suite)

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque i) la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et quand ii) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont révisées à chaque date de clôture et les modifications aux estimations sont reflétées dans l'état consolidé du résultat dans la période où la réévaluation a lieu.

Options sur actions

La Société comptabilise ses options sur actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur. En vertu de cette méthode, la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, qui est basé sur des hypothèses importantes comme la volatilité, le rendement et la durée de vie prévue.

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige également que la direction exerce des jugements, autres que ceux ayant trait à des estimations, à l'égard de l'application des méthodes comptables de la Société. Les éléments pour lesquels des jugements importants sont exercés sont :

Monnaie fonctionnelle

Dans le cadre de la détermination de la monnaie fonctionnelle de ses filiales à l'étranger, la Société doit évaluer différents facteurs tels que la monnaie qui influence les prix de vente et les coûts, le contexte économique et le degré d'autonomie de la filiale. Selon l'évaluation des différents facteurs, lorsque la monnaie fonctionnelle est difficile à déterminer, la Société a recours à son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, les événements et les conditions sous-jacentes.

Dépréciation des actifs non financiers

La Société fait appel à son jugement pour évaluer si un test de dépréciation doit être effectué en raison de la présence d'indicateurs de dépréciation potentielle. Dans l'application de son jugement, la Société s'appuie principalement sur sa connaissance de ses activités et du contexte économique. Au 30 juin 2018 et au 30 juin 2017, la Société a conclu qu'il n'y avait pas d'indices de dépréciation et n'a pas effectué de test de dépréciation (voir la note 10).

5. NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES

Les normes et les modifications aux normes existantes suivantes ont été appliquées par la Société à compter du 1^{er} juillet 2017 :

IAS 7 – Tableau des flux de trésorerie

La modification intitulée *Initiative concernant les informations à fournir - Rapprochement des passifs issus des activités de financement* comprend des modifications qui devraient fournir aux investisseurs des informations améliorées relativement à la dette et aux mouvements de la dette de l'entité durant la période couverte par l'information financière présentée ainsi que sur ses liquidités.

IAS 12 – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes (modifications de l'IAS 12)

Les modifications clarifient le fait que l'existence d'une différence temporaire déductible dépend exclusivement d'une comparaison entre la valeur comptable d'un actif et sa valeur fiscale à la date de clôture de la période de présentation de l'information financière et n'est pas touchée par les changements futurs possibles de la valeur comptable ou de la manière dont on prévoit recouvrer l'actif. Les modifications apportent également des éclaircissements sur la méthode devant être utilisée pour déterminer le bénéfice imposable futur servant à évaluer la possibilité d'utilisation de différences temporaires déductibles.

Les normes et modifications présentées ci-dessus n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

6. PRISES DE POSITION RÉCENTES FAISANT AUTORITÉ EN COMPTABILITÉ

Normes comptables nouvelles ou modifiées non encore adoptées :

IFRS 9 – Instruments financiers

L'IFRS 9 (2014) met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. En vertu de l'IFRS 9 (2014), les actifs financiers sont classés et évalués en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. La norme instaure des changements additionnels relativement aux passifs financiers. Elle modifie également le modèle de dépréciation en introduisant un nouveau modèle fondé sur les « pertes sur créances attendues » pour le calcul de la dépréciation. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doit être appliquée de manière rétrospective, sauf certaines exceptions. Son application anticipée est permise. La Société ne prévoit pas que l'IFRS 9 aura une incidence significative sur les états financiers consolidés.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats conclus avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions, axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment il l'est. La nouvelle norme s'applique aux contrats conclus avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Son application anticipée est permise. L'IFRS 15 remplacera l'IAS 11, Contrats de construction, l'IAS 18, Produits des activités ordinaires, l'IFRIC 13, Programmes de fidélisation de la clientèle, l'IFRIC 15, Contrats de construction de biens immobiliers, l'IFRIC 18, Transferts d'actifs provenant de clients, et la SIC-31, Produits des activités ordinaires – opérations de troc impliquant des services de publicité. La Société ne prévoit pas que l'IFRS 15 aura une incidence significative sur les états financiers consolidés.

IFRS 16 – Contrats de location

Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation représentant son droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et une obligation locative qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs. Cette norme reprend en substance les exigences de comptabilisation pour le bailleur qui sont énoncées dans l'IAS 17, tout en exigeant de ce dernier qu'il présente des informations plus exhaustives. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise pour les entités qui adoptent également l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, à la date de l'adoption initiale de l'IFRS 16 ou qui l'ont adopté avant cette date. L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17, Contrats de location. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (modifications de l'IFRS 2)

L'amendement a été publié en vue de clarifier comment doivent être comptabilisés certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Les modifications fournissent des exigences relativement à la comptabilisation (i) des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie; (ii) des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation légale relative aux retenues d'impôt à la source (iii) d'une modification des modalités et conditions qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. À titre de mesure de simplification, les modifications peuvent être appliquées de manière prospective. L'application rétrospective ou anticipée est autorisée si l'information est disponible sans qu'il ne soit nécessaire de recourir à des connaissances a posteriori. La Société ne prévoit pas que la modification de l'IFRS 2 aura une incidence significative sur les états financiers consolidés.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

6. PRISES DE POSITION RÉCENTES FAISANT AUTORITÉ EN COMPTABILITÉ (suite)

L'interprétation IFRIC 22 – Transaction en monnaie étrangère et contrepartie anticipée

L'interprétation clarifie le fait que la date de la transaction, aux fins de la détermination du cours de change, correspond à la date de la comptabilisation initiale de l'actif non monétaire payé d'avance ou du passif non monétaire lié à un produit différé et précise que, si les paiements ou encaissements anticipés sont multiples, la date de la transaction doit alors être déterminée pour chacun des paiements et des encaissements. L'interprétation IFRIC 22 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, son adoption anticipée étant autorisée. La Société ne prévoit pas que l'interprétation IFRIC22 aura une incidence sur ses états financiers consolidés.

IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

L'interprétation fournit des directives sur la comptabilisation des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. L'interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et leur application anticipée est permise. L'interprétation exige qu'une entité (i) détermine si elle doit considérer les traitements fiscaux incertains isolément ou plutôt regrouper certains d'entre eux, en fonction de ce qui fournit la meilleure prévision du dénouement (ii) reflète une incertitude dans le montant des impôts sur le résultat payables (recouvrables) s'il est probable qu'elle paiera (ou recouvrera) un montant au titre de l'incertitude (iii) évalue une incertitude fiscale au montant le plus probable ou à la valeur attendue, selon la méthode qui fournit la meilleure prévision du montant payable (recouvrable). La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

7. CHARGES PAR NATURE

Détail de la dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles a été présentée à l'état consolidé du résultat comme suit :

	30 juin 2018	30 juin 2017
	\$	\$
Coût des produits tirés de contrats	7 900	8 729
Frais généraux et administratifs	874	847
Total de la dotation aux amortissements	8 774	9 576

Principales charges par nature

Le coût des produits tirés de contrats de 151 603 \$ (117 135 \$ au 30 juin 2017), les frais généraux et administratifs, les pertes (gains) de change et les charges financières totalisant 17 248 \$ (15 910 \$ au 30 juin 2017), par nature, se détaillent comme suit :

	30 juin 2018	30 juin 2017
	\$	\$
Dotation aux amortissements	8 774	9 576
Charges au titre des avantages du personnel	87 187	68 489
Coût des stocks	37 767	30 679
Autres charges	35 123	24 301
Total du coût des produits tirés de contrats, des frais généraux et administratifs, des pertes (gains) de change et des charges financières	168 851	133 045

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

8. STOCKS

	30 juin 2018	30 juin 2017
	\$	\$
Pièces de rechange, montant net	13 067	12 311
Fournitures, montant net	25 000	25 053
Autres	1 352	1 361
	39 419	38 725

Les pièces de rechange incluent principalement les moteurs et les têtes de foreuses. Les fournitures incluent principalement les outils à durée de vie limitée, les tiges de forage, les marteaux, les câbles et les boîtiers de forage.

Le coût des stocks, qui a été comptabilisé en charges et qui est inclus dans le coût des produits tirés de contrats, a été comptabilisé comme suit :

	30 juin 2018	30 juin 2017
	\$	\$
	37 767	30 679

Au cours de l'exercice, un montant de 604 \$ (2017 : néant) a été constaté à titre de réduction de valeur des stocks en raison d'une valeur de réalisation nette inférieure au coût. Au 30 juin 2018, aucun montant n'a été comptabilisé à titre de renversement d'une réduction de valeur des stocks (295 \$ au cours de l'exercice se terminant le 30 juin 2017).

Les facilités de crédit de la Société sont en partie garanties par une sûreté générale sur la totalité de ses stocks.

9. PLACEMENTS

	30 juin 2018	30 juin 2017
	\$	\$
Placements dans des sociétés ouvertes, au début de l'exercice	682	709
Acquisitions de placements	90	-
Conversion de créances clients	-	60
Produit de la cession de placements	(30)	(352)
Variation de juste valeur sur les placements disponibles à la vente	(200)	265
Placements dans des sociétés ouvertes, à la fin de l'exercice	542	682

La Société détient des actions ordinaires de sociétés ouvertes. Ces actions sont classées comme étant disponible à la vente et sont comptabilisées à la juste valeur reflétant leur prix par action coté sur le marché à la date de clôture. Le coût d'origine était de 425 \$ (347 \$ au 30 juin 2017). Le gain sur cession de placements totalisant 18 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2018 est inclus dans les frais généraux et administratifs (266 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2017).

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations concernant les immobilisations corporelles sont les suivantes :

	Terrains	Bâtiments et composantes	Matériel de forage	Véhicules	Autres	Total
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} juillet 2017	841	10 415	74 166	16 371	2 971	104 764
Acquisitions	-	76	5 721	2 319	459	8 575
Cessions	-	(47)	(670)	(710)	-	(1 427)
Radiations	-	-	(829)	(413)	-	(1 242)
Effet des variations des taux de change	-	5	801	(93)	(6)	707
Solde au 30 juin 2018	841	10 449	79 189	17 474	3 424	111 377

Amortissement cumulé

Solde au 1 ^{er} juillet 2017	-	3 347	48 250	10 976	2 177	64 750
Amortissement	-	600	5 906	1 979	289	8 774
Cessions	-	(47)	(432)	(705)	-	(1 184)
Radiations	-	-	(812)	(413)	-	(1 225)
Effet des variations des taux de change	-	-	543	(27)	5	521
Solde au 30 juin 2017	-	3 900	53 455	11 810	2 471	71 636

	Terrains	Bâtiments et composantes	Matériel de forage	Véhicules	Autres	Total
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} juillet 2016	841	9 848	74 770	15 604	2 886	103 949
Acquisitions	-	860	4 948	1 812	194	7 814
Cessions	-	(267)	(3 233)	(903)	(36)	(4 439)
Radiations	-	(26)	(1 985)	(142)	(73)	(2 226)
Effet des variations des taux de change	-	-	(334)	-	-	(334)
Solde au 30 juin 2017	841	10 415	74 166	16 371	2 971	104 764

Amortissement cumulé

Solde au 1 ^{er} juillet 2016	-	2 968	45 705	10 294	2 004	60 971
Amortissement	-	563	7 120	1 611	282	9 576
Cessions	-	(158)	(2 410)	(791)	(36)	(3 395)
Radiations	-	(26)	(1 916)	(138)	(73)	(2 153)
Effet des variations des taux de change	-	-	(249)	-	-	(249)
Solde au 30 juin 2017	-	3 347	48 250	10 976	2 177	64 750

Au 30 juin 2017 :

Valeur comptable nette	841	7 068	25 916	5 395	794	40 014
Portion relative aux contrats de location-financement	-	-	1 338	142	-	1 480

Au 30 juin 2018 :

Valeur comptable nette	841	6 549	25 734	5 664	953	39 741
Portion relative aux contrats de location-financement	-	-	741	91	-	832

Le gain sur cession d'immobilisations corporelles totalisant 199 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2018 (gain de 140 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2017) est inclus dans le coût des produits tirés de contrats. Aucune charge pour perte de valeur n'a été comptabilisée pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

11. DETTE À LONG TERME

	30 juin 2018	30 juin 2017
	\$	\$
Emprunt autorisé d'un montant maximal de 30 millions de dollars, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 2,00 %, taux effectif de 5,45 % au 30 juin 2018 (taux préférentiel majoré de 2,00 %, taux effectif de 4,70 % au 30 juin 2017), échéant en novembre 2020, garanti par une hypothèque de premier rang sur l'universalité des biens présents et futurs ^{a) b)}	17 954	13 571
Emprunt autorisé d'un montant de 2,5 millions de dollars, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 4,50 %, taux effectif de 7,95 % au 30 juin 2018 (au taux préférentiel majoré de 4,50 %, taux effectif de 7,20 % au 30 juin 2017), remboursable par versements mensuels de 52 \$ à compter de juin 2017, échéant en mai 2021, garanti par une hypothèque de deuxième rang sur l'universalité des biens présents et futurs ^{b)}	1 813	2 434
Contrats de location-financement, portant intérêt à des taux variant entre 3,34 % et 5,99 % (3,34 % et 9,77 % au 30 juin 2017), échéant en décembre 2020	271	983
	20 038	16 988
Tranche à court terme	(812)	(14 903)
	19 226	2 085

a) Le taux varie en fonction du calcul trimestriel d'un ratio financier et peut correspondre au taux préférentiel majoré d'un pourcentage variant entre 0,50 % et 2,25 %.

b) Un montant non amorti de 178 \$ (42 \$ au 30 juin 2017) correspondant à des frais de financement a été présenté en réduction de la dette à long terme. Ce montant est amorti dans le résultat sur la durée de la dette, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Selon les modalités de la dette à long terme, la Société doit respecter certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de ratios financiers minimaux (voir la note 12). Au 30 juin 2018, la Société satisfaisait aux conditions de ses clauses restrictives (au 30 juin 2017, la Société satisfaisait aux conditions de ses clauses restrictives).

Le 2 novembre 2017, la Société et la banque ont renégocié l'entente de financement en remplaçant l'entente actuelle par une nouvelle facilité de crédit de crédit d'une durée de 3 ans d'un montant maximal de 30,0 M\$, une facilité de lettre de crédit d'un montant de 3,0 M \$US et une facilité de crédit renouvelable d'un montant de 3,0 M\$US.

Au 30 juin 2018, le taux préférentiel au Canada était de 3,45 % pour les emprunts canadiens (2,70 % au 30 juin 2017) et le taux préférentiel aux États-Unis était de 5,50 % pour les emprunts américains (4,75 % au 30 juin 2017).

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

11. DETTE À LONG TERME (suite)

Au 30 juin 2018, les versements de capital requis au cours des prochains exercices étaient les suivants :

	Emprunt	Location-financement	Total
	\$	\$	\$
Moins d'un an	625	187	812
Plus d'un an et moins de cinq ans	19 320	84	19 404
	19 945	271	20 216

Les paiements minimaux au titre de la location sont les suivants :

	Paiements minimaux au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	
		30 juin 2018	30 juin 2017
	\$	\$	\$
Moins d'un an	194	187	720
Plus d'un an et moins de cinq ans	89	84	263
	283	271	983
Moins : charges financières futures	(12)	-	-
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	271	271	983

La dette à long terme et les contrats de location-financement, par devise et par échéance, sont les suivants :

Au 30 juin 2018	Total	Moins d'un an	Plus d'un an et moins de cinq ans
	\$	\$	\$
CAD	19 865	652	19 213
Pesos chiliens (86 745 909 CLP)	173	160	13
	20 038	812	19 226

12. GESTION DU CAPITAL

La Société inclut, dans la définition de son capital, les dettes à long terme et contrats de location-financement, le capital-actions, la réserve - Instruments de capitaux propres, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que la trésorerie.

La structure du capital est composée de ce qui suit :

	30 juin 2018	30 juin 2017
	\$	\$
Dettes à long terme et contrats de location-financement	20 038	16 988
Capital-actions	57 207	57 130
Réserve - Instruments de capitaux propres	1 208	1 178
Résultats non distribués	20 609	15 907
Cumul des autres éléments du résultat global	(88)	49
Trésorerie	(4 633)	(1 601)
	94 341	89 651

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

12. GESTION DU CAPITAL (suite)

Par la gestion de sa structure du capital, la Société vise à maintenir une flexibilité financière en vue de i) préserver son accès aux marchés financiers; ii) respecter ses obligations financières; et iii) financer la croissance interne et les acquisitions potentielles. Pour gérer sa structure du capital, la Société pourrait ajuster ses dépenses, émettre de nouvelles actions, émettre de nouveaux titres de créance ou rembourser des dettes existantes.

Selon les modalités de certaines ententes de financement, la Société doit satisfaire à certaines clauses restrictives de nature financière, telles que le respect d'un certain niveau quant au ratio de la dette de premier rang sur le résultat avant impôt sur le résultat, intérêts et amortissements, au ratio de la dette de premier rang sur la capitalisation et au ratio de couverture des charges fixes. Ces ententes limitent aussi, entre autres, la capacité de la Société à contracter de nouveaux emprunts, à grever ses biens de charges, à s'engager dans des fusions ou des acquisitions et à verser des dividendes ou d'autres paiements. Au 30 juin 2018, tel qu'il est mentionné à la note 11, la Société était en conformité avec ses clauses restrictives (au 30 juin 2017, la Société était en conformité avec ses clauses restrictives).

Dans le but de faciliter la gestion de ses besoins de capital, la Société prépare des budgets annuels qui sont mis à jour, si nécessaire, en fonction de divers facteurs.

Les objectifs de la Société concernant la gestion de son capital demeurent inchangés par rapport à l'exercice précédent.

13. CAPITAL-ACTIONS

Un nombre illimité d'actions ordinaires et privilégiées est autorisé :

Actions ordinaires, avec droit de participation et droit de vote, sans valeur nominale

Les droits, privilèges, restrictions et conditions liés aux actions privilégiées doivent être adoptés par une résolution du conseil d'administration de la Société avant l'émission.

	30 juin 2018		30 juin 2017	
Actions ordinaires	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Solde au début de l'exercice	36 094 919	57 130	35 101 419	55 688
Actions émises :				
Dans le cadre de l'exercice d'options sur actions ^{a)}	52 200	77	993 500	1 442
Solde à la fin de l'exercice	36 147 119	57 207	36 094 919	57 130

^{a)} Le 28 février 2017, la Société a émis 942 000 actions ordinaires au président et chef de la direction de la Société dans le cadre de l'exercice de ses options.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

13. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Bénéfice net (perte nette) par action

Le bénéfice net (perte nette) par action ordinaire diluée a été calculée en divisant la perte nette par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation selon la méthode du rachat d'actions. Pour 2018, les options sur actions ne sont pas incluses dans le calcul de la perte nette par action diluée, car leur inclusion serait antidilutive.

	30 juin 2018	30 juin 2017
Bénéfice net (perte nette) par action de base		
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	4 484 \$	(5 874) \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	36 121 152	35 504 686
Bénéfice net (perte nette) par action de base	0,12 \$	(0,17) \$

	30 juin 2018	30 juin 2017
Bénéfice net (perte nette) par action diluée		
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	4 484 \$	(5 874) \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	36 121 152	35 504 686
Ajustement du nombre moyen d'actions ordinaires - options sur actions	720 732	-
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	36 841 884	35 504 686
Bénéfice net (perte nette) par action diluée	0,12 \$	(0,17) \$

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

13. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Régime d'options sur actions de 2008

Le 26 juin 2008, la Société a établi un régime d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres (le « Régime d'options sur actions de 2008 »), qui vise à contribuer à attirer, à conserver et à motiver les membres de la direction, les salariés, les administrateurs et les conseillers de la Société. Le régime d'options sur actions a été établi conformément aux politiques de la Bourse de Toronto sur les arrangements de rémunération fondée sur des titres de sociétés inscrites. Les personnes admissibles à l'attribution d'options selon le régime comprennent les administrateurs, les membres de la direction ou les salariés d'Orbit Garant, d'une filiale, d'une société contrôlée par l'une de ces personnes ou par une fiducie familiale dont au moins un des fiduciaires est l'une de ces personnes, et dont la totalité des bénéficiaires sont ces personnes, leurs époux ou leurs enfants.

Le nombre total d'actions ordinaires propres pouvant être émises à même le capital non émis à l'exercice d'options dans le cadre du Régime d'options sur actions de 2008 ne pourra pas excéder 10 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation. Le nombre d'actions ordinaires pouvant être réservées aux fins d'émission conformément aux options attribuées dans le cadre du régime d'options, ainsi que d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission à même le capital non émis aux termes de tout autre régime concernant le personnel de la Société ou d'options pour services rendus attribuées par la Société ne pourra, pour une même personne, excéder 5 % du nombre total des actions ordinaires alors émises et en circulation.

Sur la recommandation du Comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération, le conseil d'administration administre le Régime d'options sur actions de 2008 et détermine, notamment, les titulaires d'options, les périodes d'acquisition de droits, le prix d'exercice et les autres caractéristiques des options, dans chaque cas conformément au Régime d'options sur actions de 2008, aux lois sur les valeurs mobilières applicables et aux règles de la Bourse de Toronto. Sauf si le conseil d'administration en décide autrement, les droits sur les options deviennent acquis à raison de 20 % par année à compter de 12 mois après la date d'attribution et expirent au plus tard 7 ans après la date de l'attribution. Les options font l'objet d'une renonciation lorsque le détenteur de l'option cesse d'être un administrateur, un membre de la direction ou un salarié de la Société. Le prix d'exercice d'une option ne peut être inférieur à la juste valeur de marché des actions ordinaires au moment de l'attribution de l'option (soit le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le dernier jour de séance suivant le jour où des opérations sur les actions ordinaires ont eu lieu, ou la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur au cours des cinq derniers jours de séance précédant l'attribution), si aucune opération n'est survenue au cours de cette période.

Toutes les options sur actions en cours sont attribuées à des administrateurs, à des membres de la direction et à des employés. Les options sur actions en cours se détaillent comme suit :

	30 juin 2018		30 juin 2017	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En cours au début de l'exercice	2 336 500	1,35	2 877 500	1,16
Attribuées au cours de l'exercice	490 000	2,10	500 000	1,75
Exercées au cours de l'exercice ^{a)}	(52 200)	1,03	(993 500)	1,02
Annulées au cours de l'exercice	(277 800)	0,79	(47 500)	1,28
En cours à la fin de l'exercice	2 496 500	1,48	2 336 500	1,35
Exercables à la fin de l'exercice	1 150 900	1,43	895 400	1,54

^{a)} Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018, le prix moyen pondéré de l'action à la date d'exercice s'élevait à 2,11 \$ (1,89 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2017).

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

13. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Le 5 décembre 2017, 490 000 options sur actions ont été accordées à des salariés et administrateurs leur donnant l'option d'acheter une action ordinaire au prix de levée de 2,10 \$ par action, lequel représente la juste valeur d'une action ordinaire à la date d'attribution. Ces options ont une durée de vie de 5 ans et les droits seront acquis au taux de 33 % par année débutant 12 mois après la date d'attribution.

Le tableau suivant résume l'information sur les options sur actions en cours au 30 juin 2018 :

Fourchette des prix d'exercice \$	En cours au 30 juin 2018	Durée de vie moyenne restante (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Exerçables au 30 juin 2018	Prix d'exercice moyen pondéré \$
0,50 - 1,49	1 206 500	3,59	0,87	697 900	0,93
1,50 - 2,49	1 287 500	3,89	2,04	450 500	2,18
3,50 - 4,49	2 500	1,37	4,00	2 500	4,00
	2 496 500			1 150 900	

La juste valeur des options attribuées a été déterminée selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Le tableau suivant présente le calcul de la juste valeur des options à la date d'attribution et les hypothèses moyennes pondérées :

	Attribuées en décembre 2017	Attribuées en décembre 2016
Taux d'intérêt sans risque	1,62 %	0,92 %
Durée de vie prévue (en années)	3	5
Volatilité attendue (fondée sur la volatilité historique)	40,07 %	36,00 %
Rendement attendu	0 %	0 %
Juste valeur des options attribuées	0,66 \$	0,58 \$

Pour les exercices mentionnés ci-dessous, les charges liées à la rémunération fondée sur des actions des employés et des administrateurs ont été enregistrées et présentées dans les frais généraux et administratifs comme suit :

	30 juin 2018	30 juin 2017
	\$	\$
Charges liées à la rémunération fondée sur des actions	271	220

14. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat recouvrable se présente comme suit :

	30 juin 2018	30 juin 2017
	\$	\$
Impôt exigible		
Exercice considéré	178	480
Ajustements liés à des exercices précédents	(190)	232
	(12)	712
Impôt différé		
Exercice considéré	(236)	(2 711)
Ajustements liés à des exercices précédents	(3)	6
	(239)	(2 705)
	(251)	(1 993)

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

14. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Les taux d'imposition prescrits par les lois applicables s'établissent à 26,75 % en 2018 et à 26,85 % en 2017.

	30 juin 2018	30 juin 2017
	\$	\$
Bénéfice net (perte nette) avant impôt sur le résultat	4 233	(7 867)
Taux d'imposition prévus par la loi	26,75%	26,85 %
Impôt sur le résultat (recouvrable) selon les taux d'imposition prévus par la loi	1 132	(2 112)
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat découlant des éléments suivants :		
Charges non déductibles et autres	225	4
Charge non déductible liée à la rémunération fondée sur des actions	73	59
Portion non imposable de gains en capital	(1)	(35)
Écart de taux d'imposition entre les territoires	21	20
Incidence d'une modification du taux d'imposition des sociétés	(19)	6
Retenues d'impôts à la source	175	-
Ajustements liés à des exercices précédents	(193)	232
Actifs d'impôt non comptabilisés	(1 599)	(167)
Autres	(65)	-
Total de l'impôt sur le résultat (recouvrable)	(251)	(1 993)

L'impôt différé est calculé d'après l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et se présente comme suit aux dates indiquées :

	1 ^{er} juillet 2017	Constaté à l'état du résultat	Autres	30 juin 2018
	\$	\$	\$	\$
Actifs d'impôt différé :				
Immobilisations incorporelles	50	81	-	131
Pertes reportées en avant	4 635	(495)	-	4 140
Provisions non déductibles	99	883	-	982
Total des actifs d'impôt différé	4 784	469	-	5 253
Passifs d'impôt différé :				
Placements	30	(6)	(18)	6
Immobilisations corporelles	1 118	236	-	1 354
Total des passifs d'impôt différé	1 148	230	(18)	1 360
Actifs d'impôt différé, montant net	3 636	239	18	3 893

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

14. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

	1 ^{er} juillet 2016	Constaté à l'état du résultat	Autres	30 juin 2017
	\$	\$	\$	\$
Actifs d'impôt différé :				
Immobilisations incorporelles	(60)	110	-	50
Pertes reportées en avant	2 364	2 271	-	4 635
Provisions non déductibles	99	-	-	99
Total des actifs d'impôt différé	2 403	2 381	-	4 784
Passifs d'impôt différé :				
Placements	45	(14)	(1)	30
Immobilisations corporelles	1 428	(310)	-	1 118
Total des passifs d'impôt différé	1 473	(324)	(1)	1 148
Actifs d'impôt différé, montant net	930	2 705	1	3 636

Tel que présenté dans les états consolidés de la situation financière :

	30 juin 2018	30 juin 2017
	\$	\$
Actifs d'impôt différé	4 010	3 766
Passifs d'impôt différé	(117)	(130)
	3 893	3 636
Pertes à reporter pour lesquelles aucun impôt futur n'a été comptabilisé expirant comme suit :	30 juin 2018	30 juin 2017
N'expirant jamais	\$	\$
Pesos Chilien (CLP2 502 894 330 en 2017)	-	4 873

15. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Variations des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :

	30 juin 2018	30 juin 2017
	\$	\$
Créances clients et autres débiteurs	(8 329)	(3 243)
Stocks	(694)	(3 436)
Charges payées d'avance	(126)	(190)
Créditeurs et charges à payer	5 266	3 619
	(3 883)	(3 250)

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

16. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

Engagements

La Société s'est engagée, en vertu de contrats de location simple échéant en 2021, à verser une somme de 38 \$ pour la location de véhicules. La Société s'est aussi engagée, en vertu de contrats de location de locaux échéant en 2021, à verser des loyers minimaux de 1 137 \$. Aucun des contrats de location simple ne comprend d'options de renouvellement ou d'achat, de clause d'indexation ou de restrictions. Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces contrats de location pour les trois prochains exercices se détaillent comme suit :

	\$
2019	565
2020	430
2021	180

Les paiements au titre de la location comptabilisés comme charges au cours de l'exercice totalisent 5 755 \$ (2 096 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2017). Ce montant représente les paiements minimaux au titre de la location. Aucun paiement de sous-location ou de loyer conditionnel n'a été versé ou reçu. Aucun revenu de sous-location n'est attendu puisque tous les actifs détenus en vertu de contrats de location sont à l'usage exclusif de la Société.

Garanties

Au 30 juin 2018, la Société a émis des garanties bancaires en faveur de clients pour un montant total de 1 090 \$ (2 832 \$ au juin 2017), échéant en février 2019. Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018, la Société n'a pas effectué de paiement en contrepartie de ces garanties.

17. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Transactions entre parties liées

La Société est liée à Dynamitage Castonguay Ltd., dont les propriétaires sont des administrateurs de la Société.

Le 28 février 2017, la Société a accordé un prêt échéant au plus tard le 28 février 2019, au montant de 1 237 \$ au président et chef de la direction de la Société dans le cadre de l'exercice de ses options visant l'achat de 942 000 actions de Forage Orbit Garant inc. Le prêt porte intérêt au taux de 4 % annuellement et est garanti par les actions et une garantie de 6705570 Canada inc. Le 15 décembre 2017, le président et chef de la direction de la Société a remboursé un montant de 628 \$. Au 30 juin 2018, le montant du prêt à recevoir et ses intérêts courus totalisaient 662 \$ (1 254 \$ au 30 juin 2017).

Au cours de l'exercice terminés le 30 juin 2018 et 2017, la Société a conclu les transactions suivantes avec les sociétés liées et avec des personnes liées à des administrateurs de la Société :

	30 juin 2018	30 juin 2017
	\$	\$
Produits	283	102
Charges	131	167

Au 30 juin 2018, un montant de 769 \$ est à recevoir relativement à ces transactions (1 254 \$ au 30 juin 2017).

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

17. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

Transactions entre parties associées

Au cours de l'exercice terminés le 30 juin 2018 et 2017, la Société a conclu les transactions suivantes avec les parties associées :

	30 juin 2018	30 juin 2017
	\$	\$
Produits	9 246	-

Au 30 juin 2018, les créances clients et autres débiteurs comprenaient un montant de 1 454 \$ à recevoir d'une société associée (néant au 30 juin 2017).

Toutes ces transactions entre parties liées et associées effectuées dans le cours normal des affaires ont été mesurées à la valeur d'échange, qui a été établie et acceptée par les parties.

18. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La rémunération comptabilisée au titre de la rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs se détaille comme suit :

	30 juin 2018	30 juin 2017
	\$	\$
Salaires et honoraires	1 734	1 433
Rémunération fondée sur des actions	236	204
	1 970	1 637

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à plusieurs risques relativement à ses actifs et passifs financiers. Il n'y a pas eu de changement important concernant l'exposition de la Société aux risques liés aux instruments financiers, les objectifs, politiques et processus pour gérer ces risques ou les méthodes utilisées pour les mesurer, par rapport aux exercices précédents, sauf en ce qui concerne les informations relatées dans cette note.

Risque de change

La société réalise une partie de ses activités en dollars américains (\$ US), en pesos chiliens (CLP), en cédis ghanéens (GHS) et en francs ouest-africains (XOF). L'exposition de la société au risque de change en ce qui concerne les éléments figurant dans ses états financiers consolidés s'établissait comme suit au 30 juin 2018 :

	\$ US	CLP	GHS	XOF
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	522 055	832 879 752	625 294	137 871 643
Créances clients	1 258 380	2 907 515 452	4 549 573	608 226 530
Impôts à recevoir	67 140	215 193 955	808 786	25 877 088
Créditeurs et charges à payer	(78 695)	(568 562 824)	(44 865)	(115 076 032)
Exposition nette	1 768 880	3 387 026 335	5 938 788	656 899 229
Équivalent en dollars canadiens	2 329	6 794	1 628	1 556

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

19. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La Société a estimé qu'une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change aurait causé une augmentation ou une diminution correspondante annuelle du résultat net et du résultat global comme suit :

	\$ US	CLP	GHS	XOF
	\$	\$	\$	\$
Augmentation du bénéfice net en dollars canadiens	170	465	103	109

L'exposition de la société au risque de change en ce qui concerne les éléments figurant dans ses états financiers consolidés s'établissait comme suit au 30 juin 2017 :

	\$ US	CLP	GHS	XOF
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	957 308	207 424 327	26 065	12 751 223
Créances clients	635 924	1 471 946 677	1 561 986	-
Impôts à recevoir (à payer)	77 551	32 693 396	(298 441)	(21 713 291)
Créditeurs et charges à payer	(95 880)	(432 084 209)	(280 550)	(26 776 985)
Affacturation à payer	-	361 858 168	-	-
Exposition nette	1 574 903	1 641 838 359	1 009 060	(35 739 053)
Équivalent en dollars canadiens	2 044	3 302	311	(81)

La Société a estimé qu'une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change aurait causé une augmentation ou une diminution correspondante annuelle du résultat net et du résultat global comme suit :

	\$ US	CLP	GHS	XOF
	\$	\$	\$	\$
Augmentation (diminution) du bénéfice net en dollars canadiens	149	241	23	(6)

Risque de crédit

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La Société a adopté une politique selon laquelle elle ne peut faire affaire qu'avec des contreparties solvables et doit obtenir, si nécessaire, des garanties suffisantes pour atténuer le risque de pertes financières en cas de défaut de paiement. Elle procède régulièrement à des vérifications de solvabilité de ses clients et maintient des provisions pour pertes sur créances éventuelles. La demande pour les services de forage de la Société dépend du niveau d'activités d'exploration et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, particulièrement à l'égard de l'or, du nickel et du cuivre.

Afin de réduire le risque de crédit, la Société assure une partie de ses créances clients au moyen du programme d'assurance d'Exportation et développement Canada (« EDC »). Ce programme d'assurance permet d'obtenir, à certaines conditions, une couverture d'assurance pouvant atteindre un montant équivalant à 90 % de ses créances clients. Au 30 juin 2017, le montant de la couverture d'assurance d'EDC représentait 6 % des créances clients et autres débiteurs (5 % au 30 juin 2017).

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

19. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La valeur comptable des créances clients tient compte de la provision pour créances douteuses, laquelle est estimée selon l'analyse chronologique des créances clients, les résultats antérieurs, les risques spécifiques associés au client et d'autres informations pertinentes. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers.

La provision pour créances douteuses est établie selon les meilleures estimations de la Société quant à la récupération de soldes dont le recouvrement est incertain. Une incertitude à l'égard du recouvrement peut découler de divers indicateurs, par exemple une détérioration de la situation du crédit d'un client donné ou un retard dans le recouvrement lorsque l'ancienneté des créances excède les conditions normales de paiement. La direction passe régulièrement en revue les créances clients et évalue le caractère suffisant de la provision pour créances douteuses.

Le classement chronologique des soldes des créances clients et la provision pour créances douteuses au 30 juin 2018 et au 30 juin 2017 s'établissent comme suit :

	June 30 2018	June 30 2017
	\$	\$
En règle	24 701	20 467
En souffrance depuis 0 à 30 jours	3 454	1 463
En souffrance depuis plus de 30 jours	3 798	1 998
Total des créances clients	31 953	23 928
Moins la provision pour créances douteuses	727	525
	31 226	23 403

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses :

	June 30 2018	June 30 2017
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	525	370
Variation de la provision, excluant les radiations et les sommes recouvrées	240	348
Radiation de créances clients	-	(149)
Sommes recouvrées	(38)	(44)
Solde à la fin de l'exercice	727	525

Au 30 juin 2018, 60 % (58 % au 30 juin 2017) des créances clients étaient classées comme étant des créances courantes et 2 % des créances clients avaient subi une baisse de valeur (2 % au 30 juin 2017).

Un client important représentait 20 % des créances clients au 30 juin 2018 (un client important représentait 14 % de ces créances clients au 30 juin 2017).

Deux clients importants représentaient 28 % des produits tirés de contrats pour l'exercice terminé le 30 juin 2018 (deux clients importants représentaient 29 % de ces produits pour l'exercice terminé le 30 juin 2017).

Le risque de crédit provient également de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus auprès de banques et d'institutions financières. Ce risque est limité puisque les contreparties concernées sont principalement des banques canadiennes ayant des cotes de crédit élevées. Le risque est limité pour le prêt à recevoir, car il est garanti par les actions de la Société.

La Société n'a pas d'instruments dérivés pour gérer le risque de crédit.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

19. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt étant donné qu'une part importante de sa dette à long terme porte intérêt à des taux variables.

Au 30 juin 2018, la Société estimait qu'une augmentation ou une diminution de 1 % des taux d'intérêt donnerait lieu à une augmentation ou à une diminution correspondante annuelle du résultat net et du résultat global net de 146 \$ (117 \$ au 30 juin 2017).

Risque du marché des actions

Le risque du marché des actions s'entend de l'effet défavorable potentiel que peuvent avoir les variations des cours des titres individuels ou les variations générales d'un marché boursier sur les résultats de la Société. La Société surveille de près les tendances générales sur les marchés et les variations des titres individuels, et détermine les mesures appropriées à prendre dans les circonstances.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des créditeurs et charges à payer et de l'affacturage à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de la dette à long terme correspond approximativement à sa valeur comptable, car elle porte intérêt à un taux variable et elle comporte des conditions de financement comparables à celles que la Société pourrait obtenir actuellement.

La juste valeur du prêt à recevoir correspond approximativement à sa valeur comptable, car le taux d'intérêt a été établi en fonction des conditions du marché et que les taux d'intérêt n'ont pas changé significativement depuis que le prêt à recevoir a été octroyé.

Hierarchie des justes valeurs

La méthodologie utilisée pour évaluer les instruments financiers de la Société comptabilisés à la juste valeur est déterminée en fonction de la hiérarchie suivante :

Niveau	Méthode de détermination de la juste valeur
Niveau 1	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
Niveau 2	Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif.
Niveau 3	Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables sur le marché.

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données de marché observables chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans la mesure de la juste valeur.

Au 30 juin 2018, les placements sont classés en tant qu'instruments financiers de niveau 1, car leur juste valeur peut être déterminée en fonction de prix cotés sur des marchés actifs et les dettes à long terme et le prêt à recevoir sont classés en tant qu'instruments financiers de niveau 2, car leur juste valeur est déterminée en utilisant la valeur comptable.

Il n'y a eu aucun transfert de montants entre les instruments financiers de niveau 1, de niveau 2 et de niveau 3 pour l'exercice terminé le 30 juin 2018.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

19. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Société provient de sa gestion du fonds de roulement, des charges financières et des paiements en capital sur ses instruments de créances. Il s'agit du risque que la Société ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières au moment de leur échéance.

La Société gère le risque de liquidité en maintenant des réserves adéquates, des facilités bancaires et des réserves de facilités d'emprunt, en surveillant de façon constante les flux de trésorerie réels et prévisionnels et en faisant correspondre le profil des échéances de ses actifs et de ses passifs financiers. Dans la note 11, la Société détaille les facilités non utilisées, mais qui sont à sa disposition afin de réduire davantage son risque de liquidité.

La Société conclut des accords d'achat de ses créances clients (communément désignés comme des « d'accords d'affacturage ») auprès de différentes banques dans le cadre du financement normal de son fonds de roulement. La Société reçoit 100 % de la valeur de la créance client d'une facture de vente spécifique, moins une charge entre 0,46 % et 0,52 %. Au 30 juin 2018, les créances clients n'incluaient pas de montant relativement à des comptes affacturés (705 \$ au 30 juin 2017).

Les tableaux suivants représentent les flux de trésorerie contractuels pour les passifs financiers basés en fonction leurs échéances contractuelles :

	Au 30 juin 2018			
	Total	0 à 1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	24 247	24 247	-	-
Dette à long terme	19 945	625	19 320	-
Contrats de location-financement	271	187	84	-
	44 463	25 059	19 404	-

	Au 30 juin 2017			
	Total	0 à 1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	18 981	18 981	-	-
Affacturage à payer	705	705	-	-
Dette à long terme	16 047	14 225	1 822	-
Contrats de location-financement	983	720	221	42
	36 716	34 631	2 043	42

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

20. INFORMATION SECTORIELLE

La Société est divisée en deux zones géographiques : Canada et International (États-Unis, Amérique centrale, Amérique du Sud, Afrique de l'Ouest et Kazakhstan). Les éléments de résultat et de la situation financière sont répartis entre les secteurs, selon la destination des contrats ou des résultats. Les données par zone géographique suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les comptes consolidés. Les transferts entre secteurs sont réalisés aux prix du marché.

Les secteurs opérationnels sont présentés selon les mêmes critères que ceux utilisés pour la production du rapport interne remis au principal décideur opérationnel, qui s'occupe d'allouer les ressources et d'évaluer la performance des secteurs opérationnels. Le principal décideur opérationnel est considéré comme étant le président et chef de la direction, et ce dernier évalue la performance des deux secteurs à partir des produits des activités ordinaires provenant des clients externes et du bénéfice (de la perte) d'exploitation.

Le tableau suivant présente les données relatives à chacun des secteurs opérationnels à présenter de la Société :

	30 juin 2018	30 juin 2017
	\$	\$
Produits tirés de contrats		
Canada	120 887	99 259
International ¹⁾	58 309	28 387
Revenus intersegment	(6 112)	(2 468)
	173 084	125 178
Bénéfice (perte) d'exploitation		
Canada	6 302	653
International	3 078	(4 510)
	9 380	(3 857)
Frais généraux liés au siège social de la Société ²⁾	3 437	3 010
Charges financières	1 710	1 000
Impôt sur le résultat recouvrable	(251)	(1 993)
	4 896	2 017
Bénéfice net (perte nette)	4 484	(5 874)
⁽¹⁾ Le secteur International inclut les produits suivants générés par les activités au Chili :	41 577	20 150
⁽²⁾ Les frais généraux liés au siège social de la Société incluent les charges corporatives, les charges liées aux options sur actions et certains coûts non attribués.		
Dotation aux amortissements		
Canada	5 484	5 903
International	2 416	2 826
Total de la dotation aux amortissements inclus dans le coût des produits tirés des contrats	7 900	8 729
Immobilisations non attribuées et actifs communs	874	847
Total de la dotation aux amortissements	8 774	9 576

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

20. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Au 30 juin 2018	Au 30 juin 2017
	\$	\$
Actifs identifiables		
Canada	85 864	83 725
Chili	19 824	14 317
International - Autres	17 650	13 406
	123 338	111 448
Immobilisations corporelles		
Canada	29 789	29 450
Chili	4 914	5 834
International - Autres	5 038	4 730
	39 741	40 014
Acquisitions d'actifs non courants		
Canada	7 238	5 725
International	911	1 189
Immobilisations non attribuées et actifs communs	426	900
	8 575	7 814